



RÉSEAU DES ÉMETTEURS FRANÇAIS

reconnue d'utilité publique, décret du 29/11/1952
Section française de l'Union Internationale des Radioamateurs (I.A.R.U.)
Siège social : 32 rue de Suède, 37100 TOURS -- Tél : 02 47 41 88 73

COMMISSION DES CONCOURS

CHALLENGE THF

RÈGLEMENT

ART. 1: Le but de ce challenge est de stimuler une activité régulière sur les bandes THF, et d'y développer l'esprit d'équipe.

ART. 2: Peuvent y prendre part les amateurs régulièrement autorisés dans le cadre du règlement ART. en vigueur, depuis leur station fixe, mobile ou portable, à l'exclusion du trafic par relais actif. Peuvent y prendre part également les SWL dont les points compteront pour leur département.

ART. 3: Le challenge est ouvert toute l'année, sur toutes les bandes autorisées. Seules les liaisons effectuées en dehors de concours français ou étrangers peuvent être prises en compte.

ART. 4: Ce challenge consiste essentiellement à contacter chaque trimestre le plus grand nombre possible de stations différentes françaises ou étrangères. Une même station pourra être contactée une fois par mois et ceci pour chaque bande (donc 3 fois dans le trimestre, et ceci par bande).

ART. 5: Chaque participant doit concourir pour le département de son lieu de trafic. Il compte pour une seule et même station lorsqu'il concourt depuis sa station fixe, en portable ou en mobile dans le même département.

ART. 6: Les comptes-rendus trimestriels devront être renseignés en ligne depuis le site de la commission des concours, avant le 15 du mois suivant le trimestre échu.

ART. 7: CLASSEMENT TRIMESTRIEL

- classement individuel au niveau national pour les OM et SWL par bande
- classement type « OM complet » toutes bandes confondues
- classement des départements: pour être classé, le département devra avoir un minimum de 3 C.R. Ce classement est effectué en totalisant tous les points obtenus par les participants du département (OM + SWL).

ART. 8: CLASSEMENT ANNUEL

- classement individuel et par bande en cumulant les points obtenus au cours de l'année (un pour les OM et un pour les SWL).
- classement des départements: il s'effectuera par total des places obtenues pour ceux qui auront été classés aux 4 trimestres (OM+SWL).
- classement type « OM complet » toutes bandes confondues

ART. 9: CALCUL DES POINTS

- Points: un point pour chaque nouvelle station (française ou étrangère) contactée et ceci par mois et par bande.
- Multiplicateur: on compte dans le trimestre le nombre de départements et le nombre de QTH Loc (grands carrés ex: JN03, IN97) différents par bande.
- Les coefficients ont ainsi été fixés : 144 MHz : 1, 432 MHz : 3, 1296 MHz : 5, 2320 MHz et au-dessus : 10.
- total des points pour une bande:
 $T = \text{Points/QSO} * (\text{total départements.} + \text{total QTH}) * \text{coef.}$
ex: en 144MHz: $450 \text{ pts} * (50 \text{ départements} + 40 \text{ QTH}) * 1 = 40500 \text{ pts.}$

ART. 10: Le classement sera publié dans Radio-REF, sur le site <http://www.r-e-f.org> et annoncé par F8REF.

ART. 11: Les réclamations seront transmises à la commission des concours qui sera chargée de vérifier leur bien-fondé. Les carnets de trafic feront foi. Refus ou retard après l'appel de la commission entraînera l'exclusion pour un an de la station interjetée. Un contrôle de la validité des QSO pris en compte pourra être demandé.

ART. 12: RECOMPENSES

- département: coupe annuelle au premier, diplôme annuel aux trois premiers.
- individuel: coupe annuelle pour le premier de chaque bande pour l'année, diplôme annuel aux trois premiers.
- OM complet : coupe annuelle au premier, diplôme annuel aux trois premiers.
- SWL : coupe annuelle au premier, diplôme annuel aux trois premiers.

ART. 13: COMPTE-RENDU

Une fiche récapitulative pour le trimestre est à saisir en ligne sur le site de la commission des concours. <http://concours.r-e-f.org/challenge/index.php>

Pour chacune des bandes, il faut entrer :

- Le nombre de stations différentes contactées chaque mois
- Le total des départements
- Le total des grands carrés locator

Le calcul des points est automatique.

Bande	Stations 1er mois	Stations 2eme mois	Stations 3eme mois	Total Stations	Total Dpt	Total Loc	Coef	Total points
144 MHz	<input type="text" value="42"/>	<input type="text" value="16"/>	<input type="text" value="52"/>	<input type="text" value="110"/>	<input type="text" value="21"/>	<input type="text" value="34"/>	1	<input type="text" value="6050"/>
432 MHz	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	3	<input type="text" value="0"/>
1296 MHz	<input type="text" value="5"/>	<input type="text" value="12"/>	<input type="text" value="8"/>	<input type="text" value="25"/>	<input type="text" value="8"/>	<input type="text" value="9"/>	5	<input type="text" value="2125"/>
2320 MHz	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	10	<input type="text" value="0"/>
5,7 GHz	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	10	<input type="text" value="0"/>
10 GHz	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	10	<input type="text" value="0"/>
24 GHz	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	10	<input type="text" value="0"/>
47 GHz	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	10	<input type="text" value="0"/>
76 GHz	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	10	<input type="text" value="0"/>
146 GHz	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	<input type="text" value="0"/>	10	<input type="text" value="0"/>
Total trimestre 1:								<input type="text" value="8175"/>

ART.14. CONDITIONS DE PARTICIPATION

En participant à ce concours, le concurrent s'engage à en respecter le règlement, les règles communes et conseils pour tous les concours français, les conditions de son autorisation, et les règles de courtoisie en usage entre les radioamateurs. Le concurrent s'en remet aux décisions du jury en cas de différend.